المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Ressources
Division des Achats
et Logistique
Service des achats

قطب الموارد
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°48/2020/DAL

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales -

Le **22 Janvier 2021 à 09H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la **confection des imprimés pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites**.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Deux Mille Cinq Cents DH (2 500,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **Soixante Dix Neuf Mille Six Cent Quatre Vingt DH TTC (79 680,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- sois déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la CMR sis, à avenue Al Araar, Hay Ryad, Rabat, au plus tard le **21 Janvier 2021 à 12H00.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et de l'article 139 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article **12** du règlement de consultation.